

## Négociations Salariales Annuelles

Les négociations salariales pour 2011 se dérouleront du 15 septembre au 15 octobre 2010.

**4,388**

**Milliards d'euros**, c'est le bénéfice net de BNP Paribas pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010. Ce chiffre est sur la tendance des résultats 2007, année exceptionnelle.

**500**

**Millions d'euros + 500 autres millions provisionnés**, soit 1 milliard d'euros distribué sous forme de bonus aux traders BNP Paribas (2 000 personnes) en 2010.

**1,2**

**Million d'euros**, c'est la plus-value en stocks options réalisée cette année par MM. Michel PEBEREAU et Baudouin PROT.

En août 2010, la Direction Générale s'est félicitée des bons résultats du 1<sup>er</sup> semestre. Il serait maintenant inconcevable d'invoquer la crise afin de relativiser les résultats.

Les salariés paient suffisamment par la réduction des effectifs, par la détérioration des conditions de travail et par la stagnation des salaires.

**FO** demande que la Direction Générale donne clairement et fortement la priorité à la progression des salaires fixes.

A la veille de l'ouverture des négociations salariales, **FO** a déjà fait connaître à la Direction Générale ses propositions :

### 1/ Mesure générale

Répartie par tranches de salaires bruts annuels (6 tranches) :

- 0 € à 27 000 €	: augmentation pérenne de 6,00 %	⇒ jusqu'à 1 620,00 €/an
- 27 001 € à 31 000 €	: augmentation pérenne de 4,75 %	⇒ soit entre 1 282,50 et 1 472,50 €/an
- 31 001 € à 40 000 €	: augmentation pérenne de 3,25 %	⇒ soit entre 1 007,50 et 1 300,00 €/an
- 40 001 € à 51 000 €	: augmentation pérenne de 2,50 %	⇒ soit entre 1 000,00 et 1 275,00 €/an
- 51 001 € à 60 000 €	: augmentation pérenne de 1,50 %	⇒ soit entre 765,00 et 900,00 €/an
- 60 001 € à 2,5 plafond SS	: augmentation pérenne de 0,50 %	⇒ soit entre 300,00 et 432,75 €/an

Par ailleurs une attention particulière devra être apportée aux cadres de niveau H de la catégorie " seniors " afin que leur salaire fixe brut annuel atteigne rapidement le plafond de la Sécurité Sociale, 34 620 €/an à ce jour.

### 2/ Mesures annexes

#### A. Revalorisation de la grille de révisions individuelles des salaires fixes annuels qui date de 2005.

Simplification de la grille en fixant uniquement un minimum :

- Niveaux B – C – D	: 1 200 €/an (actuellement de 610 € à 915 €/an)
- Niveaux E – F	: 1 500 €/an (actuellement de 762 € à 915 €/an)
- Niveau G	: 2 000 €/an (actuellement de 915 € à 1 372 €/an)
- Niveau H	: 2 500 €/an (actuellement de 1 372 € à 1 677 €/an)
- Niveau I	: 3 500 €/an (actuellement de 1 677 € à 2 287 €/an)
- Niveau J	: 4 500 €/an (actuellement de 2 134 à 2 592 €/an)
- Niveau K	: 5 000 €/an (actuellement de 2 439 € à 3 201 €/an)

#### B. Allocation Spéciale Familiale (ASF)

Revalorisation significative de l'allocation et révision de la notion d'ayant droit.

Cette négociation se déroulera durant 5 séances : 15/09 – 21/09 – 30/09 – 12/10 et 15/10/2010